



## Compte rendu synthétique de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le **mercredi 06 octobre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date d'affichage : 14 octobre 2021

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Mr Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : Mme Bertelle Emilie

---

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2021

#### **Délibération :**

- ✓ Aucune

#### **Actualité et Questions diverses :**

- ✓ Copamo
- ✓ Entretien du Maire et des Elus
- ✓ Rentrée scolaire
- ✓ Périscolaire – débat sur le tarif différencié
- ✓ Protocole sanitaire dans les salles communales
- ✓ Forum des associations
- ✓ Point sur les travaux
- ✓ Point avancement Osmose

✓ Agenda

Adopté à l'unanimité

## ❖ DELIBERATIONS :

### **1. Prix des services périscolaire – Pompiers volontaires**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur périscolaire afin de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires, sollicités dans le cadre d'une mission opérationnelle, de bénéficier ponctuellement de l'accueil de leurs enfants à la cantine et à la garderie périscolaire et de bénéficier de tarif préférentiel.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur sur les points suivants :

- En cas d'intervention les pompiers volontaires pourront laisser leurs enfants aux services périscolaire (garderie ou cantine) sans qu'aucun supplément pour inscription tardive soit appliqué. Le parent devra avertir le service périscolaire et fournir un justificatif
- Pour les pompiers volontaires il sera appliqué le tarif inférieur à 600 de QF. Un justificatif devra être fourni au service périscolaire.

Adopté à l'unanimité

### **2. Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

La commune a déposé au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Celui-ci a été réputé complet le 02 avril 2021.

La demande portait sur l'achat de 15 tablettes numériques.

Total de la subvention 3702€ pour un coût total de 5592,64€

Le conseil municipal approuve la convention et donne l'autorisation à Mr le Maire de la signer.

Adopté à l'unanimité

### 3. Création et suppression de poste

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

- Suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation de 30,23h et création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation de 31,81h.
- Suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe de 32.07h et création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe

Mise à jour du tableau des effectifs

<b>Grades</b>	<b>Quotité de travail</b>	
<b>Service administratif</b>		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu
1 adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	35 heures	Pourvu
<b>Service technique</b>		
1 adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	35 heures	Pourvu
1 adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	35 heures	Pourvu
1 adjoint d'animation	7 h/35 <sup>ème</sup>	<i>Agent en disponibilité depuis le 01/09/11 : vacant</i>
<b>Service scolaire</b>		
1 ATSEM	29 h 24mn/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
1 adjoint d'animation	31 h 49mn/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
<b>Restauration scolaire, garderie périscolaire et entretien bâtiments scolaires</b>		
1 adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	31 h 35mn/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
<b>Entretien bâtiments scolaires</b>		
1 adjoint technique	18h 29min/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
<b>Entretien bâtiments communaux, régie Salle des fêtes</b>		

<b>et surveillance pause méridienne école</b>		
1 adjoint technique principal 1 <sup>ème</sup> classe	35 heures	Pourvu

Adopté à l'unanimité

#### **4. Convention avec la SPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention signée précédemment avec la SPA de Lyon et du Sud Est pour la prise en charge des animaux errants sur la commune, arrive à échéance.

La convention avec la SPA est renouvelée pour 2 ans avec un montant forfaitaire de l'indemnité est de 0,80€ par habitant avec un minimum de 200€, soit 936,80€ pour la commune pour l'année 2022.

La commune décide de signer un partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics.

Adopté à la majorité (14 voix pour et 1 abstention)

#### **5. Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission :

- Médecine préventive
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Le processus d'adhésion est à présent simplifié avec la signature d'une convention unique.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

Le conseil décide d'approuver la convention unique avec les missions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

## 6. Subvention aux associations

Synthèse des propositions de subventions aux associations

Association	Montant proposé
Ecole de Musique Mornant Chaussan	3 500€
Coopérative scolaire	1 500€
CJC	2 000€
<b>Total</b>	<b>7 000€</b>

Il est demandé au conseil de se positionner sur les montants des subventions

Adopté à l'unanimité

## Actualités et questions divers

---

✓ Points sur les travaux en cours :

### **Local paramédical**

La réception des travaux a été faite et les derniers règlements sont effectués. Plusieurs praticiens ont été rencontrés et un bail leur a été présenté.

Quand tous les documents seront signés il y aura une information à la population pour présenter les praticiens.

Les subventions demandées au titre du bonus relance de la région et du DSIL ont été refusées et nous sommes toujours en attente au titre de la DETR.

### **Etude de centralité et Osmose**

La première résidence a eu lieu et les premiers ateliers ont été organisés pour les adultes et les enfants. Une très bonne équipe et une bonne organisation est mise en place.

La communication est un axe central de l'étude et il y a encore besoin de communiquer sur dessus et la place de la population dans ce projet.

Une réunion avec le groupe de travail d'Osmose a eu lieu avec la mise en avant de 4 axes sur la partie vie du bâtiment :

- Alimentation agriculture
- Milieu associatif
- Modèle économique
- Médiathèque et Coworking

Cette réunion a permis d'affiner les axes de travail et de se projeter dans l'avenir du cours terme au long terme.

Un questionnaire va être diffusé à la population via une info flash et en version papier avec une distribution dans les boîtes aux lettres.

On a eu le rapport de l'ingénieur structure et il faut un complément d'étude géotechnique : les études vont être lancées.

L'économiste programmate (Olivier Cuer) doit nous faire une enveloppe globale de ce qui est permis par le PLU (hauteur/ Extension etc).

Mme Aurélie Magnard responsable du secteur Sud de la DDT rencontre les élus le 07 octobre pour pouvoir lui présenter le projet.

✓ **CME**

Les 12 candidats ont été élus.

L'élection du maire et adjoints aura lieu le 16 octobre.

✓ **Décoration de Noël**

Du matériel pour les illuminations a été livré (guirlande et spot pour les arbres).

Lancer un appel à la population et aux compétences pour faire une décoration des 2 places du village.

✓ **Planning de réunions**

La commission générale du 12 octobre est reportée à une date ultérieure

Prochain conseil municipal : 2 novembre

Séance levée à 22h00

